

**Objet : Gestion des chats libres –
Convention d'objectifs et de moyens
entre la commune de Reyrieux et
l'association Ain câlin de Guess**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
27 juin 2024

Date d'affichage :
27 juin 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 21
Pouvoirs : 06
Votants : 27

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Carole ROUE, Jean-Luc MASSON, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Vanessa REBEYREN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY, Guillaume LEFEBVRE

Absents ayant remis un pouvoir :

Gilles DEMAISON	donne pouvoir à Jean Luc MASSON
Éric LARDENOIS	donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN
Sandrine BEHEM	donne pouvoir à Hélène LE BERRE
Muriel STOUFF	donne pouvoir à Catherine VIGNON
Cécile BAUDOUX	donne pouvoir à Vanessa REBEYREN
Alexandre RUIZ	donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

Absent excusé : néant

Secrétaire de Séance : Éric MONFRAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Lors de sa réunion du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal, en complément de la convention de fourrière animale, a décidé de conventionner avec la SPA, un partenariat concernant la stérilisation des chats libres, auquel la commune peut souscrire gratuitement dès lors qu'une convention de fourrière est régularisée.

Ce partenariat permet à la commune de manière posée, réfléchie, pérenne et responsable d'anticiper ou de régler les éventuelles questions de prolifération des chats sur le territoire communal.

En application des dispositions de l'article L.211-27 du Code Rural, il est possible dans le cadre d'une collaboration entre la commune et les associations de protection animale de mettre en place un partenariat de stérilisation à destination des chats non identifiés, sans propriétaire ou détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.

Toutefois cette convention est incomplète puisque la partie opérationnelle pour la capture des chats relève toujours des services communaux.

A cet effet, il est proposé de conventionner avec l'association "Ain câlin de Guess" pour son soutien dans la partie opérationnelle (capture des chats, transport chez le vétérinaire défini par la commune dans le cadre de la convention SPA et remise sur site après intervention) dans le respect de la législation en vigueur.

Le projet de convention annexé à la présente délibération précise les objectifs de cette action avec l'association "Ain Câlin de Guess".

Le conseil municipal après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 27

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la Convention de gestion des chats libres avec l'association « Ain Câlin de Guess ».

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 03 juillet 2024

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



Acte 001-210103222-20240703- 20240703DE09-DE	certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 17/07/2024	et de sa publication 17/07/2024
--	---	------------------------------------